

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 mars 2018

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENDEL C. - NICOLATS G. - EVRARD P. - DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - LUCHET S. - DRIEUX D. - BECK B. - LEVISSE P. - ENVAIN V.

Absents excusés : ALLAN H.

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Compte administratif et compte de gestion 2017 + affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition + budget primitif 2018
- Modifications statutaires SIDEN-SIAN
- PLU
- Réunion PCAET
- Véhicule communal
- Retour des commissions
- Divers

• Approbation du compte-rendu du dernier conseil

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• Compte administratif et compte de gestion 2017 + affectation des résultats

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Sous la présidence de Madame PACCOU Annie, le conseil municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Recettes	379 649.02 €	Recettes	18 332.33 €
Dépenses	343 964.79 €	Dépenses	59 908.74 €
Résultat de l'exercice	35 684.23 €	Résultat de l'exercice	-41 576.41 €
Résultat antérieur 2016	131 880.45 €	Résultat antérieur 2016	-63 864.94 €
Résultat 2017	167 564.68 €	Résultat global 2017	-105 441.35 €
		Restes à réaliser Dépenses	23 611.18 €
		Restes à réaliser Recettes	113 152.00 €
		Résultat 2017	-15 900.53 €

Hors de la présence de Monsieur DELFORGE Michel, Président, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel DEFORGE après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 (167 564.68 €) de la façon suivante :

- Affectation au budget d'investissement 2018 de 15 900.53 € pour combler le déficit d'investissement 2017
- Affectation au budget d'investissement 2018 de 50 000 € pour réduire le déficit global cumulé d'investissement de 105 441.35 €

Le reste est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	107 564.68 €
--	--------------

- **Vote des taux d'imposition + budget primitif 2018**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal examine le budget primitif 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	204 352.53 €	204 352.53 €
FONCTIONNEMENT	491 114.15 €	491 114.15 €
TOTAL DU BUDGET	695 466.68 €	695 466.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir les mêmes taux que l'année dernière (taxe d'habitation : 14.68, foncier bâti : 14.01 et non bâti : 33.83)
- Entérine les choix d'investissement pour 2018 concernant principalement :
 - o Aménagement d'un ossuaire pour le cimetière
- Approuve le budget primitif (fonctionnement et investissement) de la commune pour l'année 2018

- **Modifications statutaires SIDEN-SIAN**

Le conseil municipal accepte les modifications statutaires du SIDEN-SIAN, à savoir :

- Lors d'un départ d'une collectivité adhérente, les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire de la commune concernée feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.
- Il s'agit donc en substance que les investissements qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement mais aussi par autofinancement ne puissent être cédés sans une juste compensation.
- Ces dispositions sont assorties de précisions apportées aux modalités d'adhésion et de désignation à son comité.

- **PLU**

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a établi son rapport. Le conseil communautaire a levé les réserves du terrain situé rue de l'Eglise.

- **Réunion PCAET**

Une rencontre sur le Plan Climat Air Energie Territorial aura lieu le mercredi 28 mars 2018 à la salle de Lederzeele, sur le thème des énergies renouvelables.

- **Véhicule communal**

Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau véhicule communal (Kangoo électrique) est arrivé. Une remorque sera prochainement achetée.

- **Retour de commissions**

- Cimetière : un ossuaire sera réalisé au cimetière afin de contenir les reliquaires des tombes à l'abandon.
- Voirie : la commission s'est réunie et a répertorié les travaux à réaliser.
- Bâtiments : réparations des chéneaux de la sacristie et de l'école primaire : des devis sont en cours.
- Conseil municipal des jeunes : les jeunes organisent un après-midi récréatif avec les personnes de plus de 60 ans le mercredi 9 mai 2018 à la salle de Lederzeele.

- **DIVERS**

- Centre de loisirs : le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avec les communes de Broxeele, Volckerinckhove et Merckeghem est nécessaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la mise en place de convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Convention de déneigement : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention de déneigement avec la CCHF doit être reconduite pour 3 ans avec Monsieur Jean-Paul ARNOUITS. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- Les dates à retenir pour les prochaines réunions : CM 14/05/2018 à 19h30 – Réunion des adjoints 07/05/2018 à 18h

Un dernier tour de table est effectué,

- Monsieur Sébastien LUCHET rappelle le ramassage de la ferraille au profit de la SPAEL.
- Relancer Monsieur ARDAENS pour étaler les cailloux aux abords du dépôt à déchets verts.
- Le conseil d'école aura lieu le mardi 27 mars à 17h30.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h30.